

Jardin de sculptures de Saint-Boniface
La Maison des artistes visuels francophones inc.

Plan d'orientation artistique 2009-2014

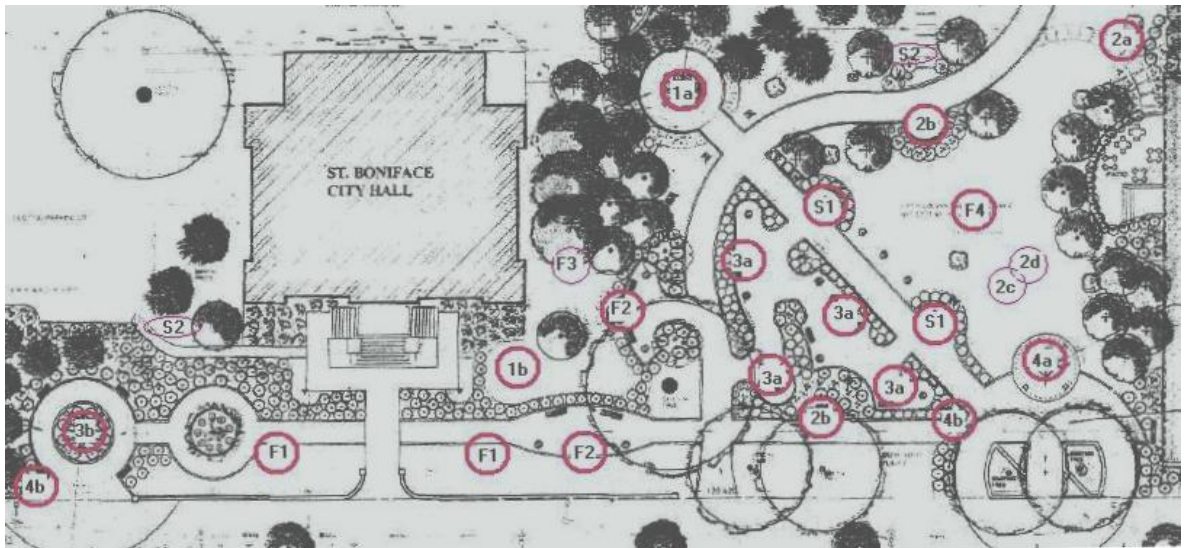


Table des matières

- **1. Résumé du plan d'orientation artistique 4**
- **2. Pourquoi un plan d'orientation artistique ? 4**
- **3. Éléments de contexte 5**
 - Historique et mission de La Maison des artistes visuels francophones
 - Les amis des arts visuels du Manitoba Inc.
 - Objectifs visés jusqu'à présent par le Jardin de sculptures
 - Contexte physique
 - Jalons déjà posés
- **4. Principes et bases du développement du Jardin 7**
 - La conviction que l'art public joue un rôle-phare dans la communauté, l'enrichit et en canalise les forces créatrices
 - Le recours à un langage artistique résolument et uniquement contemporain et à des artistes de niveau professionnel
 - Le principe de l'œuvre 'in situ' appliqué d'un bout à l'autre du projet
 - Le principe de l'accessibilité universelle : 4 saisons par année, 24 h/jour, 7 jours/sem. et gratuit
 - Règle de fonctionnement : communications avec les intervenants (mais pas avec le public) en français seulement
 - Identification des publics visés, selon diverses catégories
 - Selon degré de proximité du lieu de résidence
 - Selon l'usage
 - Selon le degré de familiarité avec l'art
 - Selon les compétences linguistiques
 - Selon le degré de familiarité avec la culture franco-manitobaine
 - Selon la fréquentation de lieux culturels semblables dans la région
 - Selon l'usage des médias et du virtuel
 - Le public scolaire
- **5. Les thématiques mises à l'honneur dans le Jardin 12**
 - La vitalité de la création artistique générée par les artistes visuels invités à participer
 - L'inscription dans la « communauté et ses diverses facettes

- **6. Les types d'œuvres recherchées et leurs caractéristiques13**
 - Excellence artistique
 - Réponse aux contraintes du lieu et du projet
 - Espace d'implantation
 - Gabarit (grande, moyenne et petite taille) et fonction (signalétique ou intimiste)
 - Accessibilité sur 1, 2, 3 ou 4 des côtés
 - Support privilégié et matériaux
 - Statut permanent ou temporaire
 - Localisation infra- ou hors Jardin
 - Provenance de l'œuvre (concours, invitation ou commande)
 - Provenance de l'artiste : régionale, provinciale, nationale ou internationale
 - Coûts de production et coût d'entretien
 - Sommes allouées pour chaque concours
 - Sources de financement et partenariats
 - Lancement des projets et durée des réalisations
 - Estimation du nombre total d'œuvres envisagées

- **7. Tableau A. Planification séquentielle phases de production 2009-2014....17**

- **8. Plan de localisation des œuvres 19**

- **9. Tableau B. Résumé des coûts : mise en place du Jardin 21**

- **10. Compléments du plan d'orientation artistique 23**
 - Critères détaillés de sélection des pièces
 - Conditions d'admissibilité détaillées des artistes aux concours
 - Composition des jurys
 - Outils de médiation destinés aux publics cibles (signalisation sur place – plaques - dépliant, rencontres, site web, etc.)
 - Bases d'une politique de programmation des événements se déroulant au Jardin
 - Bases d'une politique d'accès et d'utilisation du Jardin

- **11. Annexes : outils 25**
 - Annexe I. Éléments d'un avis de concours-type
 - Annexe II. Échéancier-type de sélection et production d'une œuvre
 - Annexe III. Échéancier-type d'une phase de développement
 - Annexe IV. Budget-type d'un concours
 - Annexe V. Contenu-type d'un dossier de candidature

- **1. Résumé du plan d'orientation artistique**

Ce plan d'orientation a pour objectif d'exposer le plus clairement et succinctement possible les principes et façons de procéder qui guideront l'élaboration du Jardin de sculptures de Saint-Boniface. Y sont exposés les origines du projet, la portée culturelle et sociale qu'on souhaite lui donner, les paramètres physiques qui sont les siens de même que l'ensemble des diverses caractéristiques recherchées pour les œuvres qui composeront le jardin. Une attention particulière y est donnée au choix de faire appel à des artistes oeuvrant en art contemporain et disposés à créer une œuvre in situ. Les critères d'accessibilité y sont élaborés ainsi que les différents publics-cibles que le jardin devrait à la fois rejoindre et attirer. L'approche thématique particulière dont s'est doté le jardin y est aussi précisée de même que les écueils que les organisateurs souhaitent éviter. Des règles de fonctionnement auxquelles le projet sera soumis sont aussi présentées et expliquées, dont l'obligation pour les participants de transiger en français. Un échéancier global situant dans le temps les différentes phases de production à l'intérieur desquelles cheminera le projet est fourni, de même qu'un plan de localisation pour l'ensemble des pièces projetées. Les types d'œuvres envisagées y sont également répertoriés selon différents critères dont le format des œuvres et la portée des concours, régionaux, nationaux ou internationaux. Divers outils de gestion et de pilotage des appels d'offres, dont des paramètres budgétaires, complètent ce plan d'orientation artistique, qui a été conçu pour faciliter le travail de toutes les personnes appelées à collaborer au succès de ce projet.

- **2. Pourquoi un plan d'orientation artistique ?**

L'élaboration d'un jardin de sculptures est un projet de longue haleine dont le succès dépend en grande partie de la qualité et de l'ampleur des contributions qui vont l'enrichir au fil du temps. Pour cheminer vers l'atteinte des objectifs fixés, les promoteurs d'un tel projet doivent pouvoir établir le plus tôt possible les conditions d'un dialogue fécond avec l'ensemble des interlocuteurs dont ils veulent susciter l'adhésion. Aucun dialogue fécond ne saurait être amorcé tant et aussi longtemps que le projet ne peut compter sur un énoncé clair et détaillé de ses tenants et aboutissants. C'est là la première raison d'être d'un « plan d'orientation artistique », comme celui dont la Maison des artistes visuels a tenu à accompagner son projet de jardin de sculptures. L'exercice vise, dans un premier temps, à clarifier les points de vue qui ont alimenté le projet jusqu'ici et, dans cette suite, à faire émerger la vision la plus cohérente possible à laquelle sera en mesure de souscrire le promoteur. Dans un second temps, l'élaboration du plan sert à préciser les orientations qui viendront soutenir la mise en œuvre du projet, de même que les façons de faire qui y seront privilégiées. Outil de réflexion, le plan fait aussi office d'outil de communication parce qu'il rendra accessible aux différents partenaires et aux différents interlocuteurs les informations qui leur permettront d'entrevoir en quoi consiste le projet et quels en seront les traits distincts.

- **3. Éléments de contexte**

- *Historique et mission de La Maison des artistes visuels francophones*

Le promoteur du projet de Jardin de sculptures de Saint-Boniface est la Maison des artistes visuels francophones Inc. La Maison est un centre d'artistes en art actuel implanté, tel que l'indique son nom, dans la communauté francophone du Manitoba mais dont le rayonnement va bien au-delà des limites de la communauté. La Maison est incorporée depuis 2000 avec un statut d'association à but non lucratif et elle compte une quarantaine de membres. Sa mission est de soutenir la diffusion d'œuvres dans toutes les disciplines par des expositions, des échanges, des ateliers et des résidences d'artistes. On y apporte une attention particulière aux artistes émergents, à la mise en réseau, aux partenariats ainsi qu'à la formation continue des membres. La Maison est installée depuis 2001 dans l'ancien hôtel de ville de Saint-Boniface où elle maintient, dans un espace aménagé à cet effet, une programmation régulière d'expositions et d'activités à laquelle contribuent des artistes (en début de carrière, mi-carrière et professionnels) et des commissaires provenant des horizons les plus variés.

- *Les amis des arts visuels du Manitoba Inc.*

La Maison des artistes visuels s'est associée aux Amis des arts visuels du Manitoba inc. dans ce projet. La mission des Amis des arts visuels du Manitoba est, selon son incorporation :

1. De promouvoir et de faire valoir les arts visuels au Manitoba de manière à élargir les connaissances du public et à augmenter son appréciation des arts visuels ainsi que sa participation aux activités artistiques;
2. D'éduquer et de former le public dans les arts visuels par le développement de l'esthétisme à l'aide d'expositions ou de présentations d'œuvres d'arts visuels;
3. De promouvoir un projet de jardin de sculpture ainsi que de prélever les fonds à cette fin et coordonner sa réalisation; et
4. D'exercer toute activité de bienfaisance désirable afin de mieux respecter sa mission.

- *Objectifs visés jusqu'à présent par le Jardin de sculptures*

Depuis les premières annonces dont il fait l'objet, en 2008, le jardin se présente comme un lieu où la création, la présentation et la promotion de la sculpture contemporaine devaient refléter l'excellence artistique. Plus qu'un simple espace de contemplation, le jardin est destiné à être un lieu de création, de rencontre et de repos, célébrant l'art et les créateurs. Il est souhaité que le jardin ait un impact

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

sur la vie du quartier et de la communauté et qu'il vienne l'animer et en rehausser la vitalité. Le jardin se veut aussi un lien entre les communautés francophones du Manitoba et d'ailleurs, autant à l'échelon national qu'international. Il est prévu que le jardin accueille des œuvres permanentes, dans un espace qui les valorise, une certaine superficie étant néanmoins réservée pour des œuvres temporaires, toujours in situ, qui viendront apporter un élément de renouvellement au jardin. L'ampleur du projet, qui pourrait compter jusqu'à une vingtaine d'œuvres lorsqu'il sera terminé et qui représente aussi un investissement global de plus de 1 million de dollars sur cinq ans (voir plus loin le tableau *Résumé des coûts – Mise en place du Jardin*), fait du Jardin de sculptures de Saint-Boniface un projet culturel de toute première envergure.

○ *Contexte physique*

Le jardin occupe une parcelle de terrain public au cœur de ce qui était autrefois la ville de Saint-Boniface et est maintenant devenu un quartier de Winnipeg. Cette parcelle de terrain ceint sur deux de ses côtés l'ancien hôtel de ville de Saint-Boniface, édifice au style imposant qui date de 1906. Le jardin est entouré de bâtiments publics et est situé le long d'une voie passante, le boulevard Provencher. Le jardin couvre une superficie d'environ 3 200 mètres carrés (0,81 acre), non loin de l'Esplanade Riel, un pont à l'architecture saisissante reliant le secteur francophone de la ville au reste de celle-ci et aboutissant au site historique national de La Fourche. Le jardin est aussi à courte distance du parc Provencher et du Centre culturel franco-manitobain.

○ *Jalons déjà posés*

Un premier concours a été lancé au printemps de 2008, au terme duquel deux artistes ont été choisis. Des appuis financiers et organisationnels ont déjà été fournis par 1) le Conseil des arts de Winnipeg et 2) par un don privé pour ce premier concours. Un travail intense de démarchage a déjà été accompli par la Maison et plusieurs partenaires financiers et contributeurs ont déjà été approchés. L'aménagement paysager du jardin a déjà été complété. Après approbation des plans qui lui avaient été soumis, la Maison a donné son feu vert au chantier : des sentiers ont été tracés, un système d'éclairage mis en place, des aires de circulation et de repos ont été localisées de même que quelques éléments de bâti, dont un pavillon extérieur situé à une extrémité du jardin. L'aménagement paysager du Jardin a été signé par la firme GPP Architectures. Le système d'éclairage mis en place a prévu un très grand nombre de zones lumineuses presque partout à travers le jardin avec des sources lumineuses qui pointent le ciel, au bout de mâts hauts de 15 pieds, et se réverbèrent au sol au moyen d'un dispositif qui distribue la lumière de manière harmonieuse.

- **4. Principes et bases du développement du Jardin**

- *La conviction que l'art public joue un rôle-phare dans la communauté, l'enrichit et en canalise les forces créatrices*

Le projet du Jardin de sculptures repose d'abord et avant tout sur la conviction que l'art public peut jouer un rôle majeur dans une communauté. Intervention publique, visible, pérenne, l'art public peut marquer, comme pas un, l'espace public. Parce qu'il a recours à un langage de type artistique, qui fait appel aux émotions et aux sensations et qui ne craint pas d'affirmer son caractère unique, non standardisé, l'art public se révèle un outil de premier ordre pour signer les lieux et les parcours et laisser une empreinte dans l'imaginaire de ceux au regard desquels il est offert. Aux espaces urbains de plus en plus banalisés, l'art public oppose une expérience unique, où les impératifs d'expression l'emportent sur les impératifs fonctionnels. Le caractère public de ce type d'art en fait une vitrine exceptionnelle pour les talents que regroupe une communauté ou encore pour les talents que cette communauté sait faire converger vers elle. Si, enfin, les œuvres créées dans ce contexte ont su s'attirer l'intérêt et l'adhésion du public, un phénomène d'appropriation peut s'en suivre et on rencontre souvent des communautés pour lesquelles les œuvres d'art public sont parmi leurs biens les plus précieux, un objet de fierté qu'elles sont fières de mettre de l'avant devant les visiteurs ou les étrangers. Plusieurs villes, de moyenne, petite et grande taille, se tournent vers l'art public pour marquer l'identité de leur localité et faire valoir, aussi, parfois certains éléments de cette identité. C'est le pari qui est en jeu dans ce Jardin et celui auquel la Maison des artistes convie sa communauté.

- *Le recours à un langage artistique résolument et uniquement contemporain et à des artistes de niveau professionnel*

À l'instar de plusieurs localités qui, comme Saint-Boniface, se tournent vers l'art public, la Maison des artistes croit qu'un tel projet de jardin de sculptures ne doit pas craindre d'afficher un parti pris pour un langage neuf qui réponde aux exigences et aux attentes d'une clientèle urbaine de plus en plus exposée à une variété de références et de codes visuels. Déjà, la Maison est identifiée à une démarche visant la promotion de l'art contemporain et elle a développé une expertise significative dans ce domaine mais ce choix d'un art résolument contemporain, plutôt qu'historique, se justifie encore davantage par le fait que les œuvres doivent être en synchronisme avec leur époque pour pouvoir avoir le genre d'impact qui est souhaité dans la communauté, qu'elle soit proche ou élargie. Que les œuvres répondent à une sensibilité contemporaine ne les détournera pas par ailleurs du défi d'aller à la rencontre du public le plus large possible. Le jardin est aussi inscrit dans une pratique professionnelle de l'art de la sculpture et de l'intervention et c'est à ce titre que seuls les

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

artistes professionnels ayant déjà réalisé des œuvres en arts visuels reconnues comme telles par leurs pairs verront leur contribution retenue ou suscitée dans le cadre de ce projet.

- *Le principe de l'œuvre 'in situ' appliqué d'un bout à l'autre du projet*

Parce qu'il a été pensé comme une expérience globale dont les éléments seront liés les uns aux autres, le jardin ne se présente pas comme une collection éparse d'œuvres, comme on en voit dans les musées. Seules des œuvres réalisées spécifiquement pour ce lieu seront retenues. Toutes les œuvres choisies pour ce site partageront cette condition commune d'être une réponse d'un artiste à un lieu qui lui est offert pour accueillir le fruit de sa réflexion et de sa création. Le principe du 'in situ' sera appliqué d'un bout à l'autre du projet. L'ensemble du lieu se présentera comme une conversation incessante des artistes avec ce lieu et ceux qui l'habitent déjà. Ce sera une condition essentielle de participation, par les créateurs, à l'édification du jardin.

- *Le principe de l'accessibilité universelle : 4 saisons par année, 24 h/jour, 7 jours/sem. et gratuit*

Un des défis majeurs de l'art public sous nos latitudes est d'offrir des productions qui vont garder leur intérêt malgré les conditions changeantes de température et, dans le cas du Manitoba, vont conserver au lieu son attrait malgré des conditions parfois extrêmes de refroidissement ou d'enneigement. L'espace public, malgré l'hiver, malgré l'assombrissement, continue d'être traversé et on n'en entre pas moins en relation avec lui le jour que le soir ou l'été que l'hiver. Il est donc souhaité que les contraintes inévitables que fera sentir la couverture neigeuse ou encore le manque de lumière le soir, soient le plus possible neutralisées par les propositions des artistes. Un espace public, comme l'est ce jardin, doit être accessible en continu, au moins visuellement, si ce n'est physiquement. Sinon, il manque au principe d'accessibilité qui est son grand atout et il se range alors dans tous les spectacles programmés et en lieu restreint, dont il avait tout pour se démarquer. Par ailleurs, comme le Jardin est situé sur un terrain public, on y accède sans avoir à déboursier de frais d'entrée, ce qui en facilite encore davantage l'accessibilité et permet les visites répétées, ce que les entrées payantes découragent.

- *Règle de fonctionnement : communications avec les intervenants (mais pas avec le public) en français seulement*

Tout comme la Maison le fait lors de ses invitations aux artistes et aux commissaires, la documentation remise aux participants le sera en français uniquement. Les jurys ainsi que les communications avec les participants

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

se dérouleront aussi en français uniquement. Les artistes devront donc pouvoir se débrouiller en français pour poser leur candidature.

○ *Identification des publics visés, selon diverses catégories*

Le « public » auquel il est référé jusqu'ici est loin d'être un public homogène et la forme plurielle, pour le décrire, serait sûrement davantage de mise. Il faut faire appel à plusieurs paramètres pour arriver à en cerner les principales composantes. L'exercice de tenter d'identifier des catégories de publics, regroupées autour d'un point commun, a le grand avantage de permettre de visualiser autant les différents interlocuteurs de ce projet que les façons différentes dont chacun pourrait entrer en interaction avec les œuvres du jardin.

□ Selon degré de proximité du lieu de résidence

Le premier vecteur auquel on peut se référer pour décrire le public est le degré de proximité avec le jardin, mesuré à la fois selon la distance du lieu de résidence et les motivations l'amenant à côtoyer le quartier. Ainsi on peut penser que les visiteurs les plus assidus seront les voisins immédiats, soit des résidents qui vivent dans les parages du site et le traversent ou le longent quotidiennement. Viendraient ensuite ceux qui le fréquentent plusieurs fois par semaine, parce que leur travail ou leurs études les amènent dans le secteur. Ces deux premiers types de visiteurs seraient probablement suivis de ceux, habitant la région, que des activités exceptionnelles amènent dans le secteur quelques fois par année (shopping, visite, sorties, etc.). Ils seraient suivis ensuite des touristes qui, accompagnés ou non par des locaux, viennent prendre connaissance des attraits de Winnipeg ou de Saint-Boniface et croisent, de manière voulue ou non, le Jardin. On le voit, chacun a ses propres motivations et sa propre perspective.

□ Selon l'usage

Il peut être utile ici de préciser la nature des publics selon l'usage qu'ils feront du jardin. Parmi les visiteurs les plus assidus que nous avons évoqués ci-dessus, on peut penser que certains, au-delà d'une première visite, vont adopter physiquement le lieu, et pourraient le fréquenter régulièrement, y flâner même pendant la belle saison, ce qui est tout à fait de mise dans un jardin et serait aussi tout à fait compatible avec la présence de visiteurs de première visite circulant pour voir les sculptures. Flâneurs, pique-niqueurs, visiteurs pourraient donc s'y côtoyer. Parce que la fréquentation des places publiques devient souvent, en particulier en Amérique du Nord, un problème de sécurité, il aurait pu être

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

pertinent – mais n'est vraisemblablement pas dans le cas de ce jardin situé à Saint-Boniface, qui a échappé jusqu'à présent à ces problèmes –, de mentionner que les places publiques sont rarement des endroits sûrs pour s'y prélasser car ces places sont souvent réquisitionnées, peu de temps après leur inauguration, par une clientèle de sans-abri, qui fait malheureusement fuir toutes les autres. Si hélas une telle éventualité se concrétise, il faudra en tenir compte par des mesures d'aménagement ou autres.

▫ Selon le degré de familiarité avec l'art

Le jardin doit aussi considérer ses visiteurs selon leur degré de familiarité avec l'art contemporain : certains auront déjà vu des œuvres contemporaines, seront peut-être même familiers avec le travail de certains artistes, d'autres n'auront côtoyé de l'art contemporain que de manière très exceptionnelle. On peut croire que le public initié à l'art entendra parler du jardin au moyen de diverses sources d'information tel des journaux nationaux ou des regroupements d'artistes. Ces réseaux traversent tout le pays. Cependant, le public peu familier avec l'art risque peu d'être rejoint par ces réseaux et cette notoriété que pourrait avoir le Jardin au-delà de sa communauté pourrait être sans effet sur ce public, du moins dans un premier temps.

▫ Selon les compétences linguistiques

Cette distinction, qui joue sur les compétences linguistiques, est mentionnée ici simplement car elle sera neutralisée pour les visiteurs. En effet, malgré le nom de la Maison des artistes, aucune compétence linguistique en français n'est requise pour apprécier le jardin, même si les francophones pourraient dans certains cas être plus familiers avec divers points de repère offerts, que ce soient les noms des artistes, les titres originaux en français ou encore certaines références culturelles dans la direction desquelles les thématiques ou les titres des œuvres pourraient pointer. Produites par des artistes francophones, ou pouvant s'exprimer en français, l'appréciation des œuvres n'exclut en aucune façon les visiteurs n'ayant pas ces compétences. Il est prévu que l'ensemble de la signalisation soit bilingue, en français et en anglais.

▫ Selon le degré de familiarité avec la culture franco-manitobaine

Le projet étant porté par une association active dans le Manitoba français, et fortement identifiée à celui-ci, on peut penser que le public concerné au premier chef sera cette communauté, et toutes celles qui la suivent de près. Le projet cherche toutefois à rejoindre

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

aussi ceux qui jouissent d'un moindre degré de familiarité avec les productions culturelles du Manitoba français, et ce afin d'en élargir l'auditoire. Là encore, le degré de sensibilité qui existe face aux productions culturelles du Manitoba français définit tout un registre de visiteurs, du plus familier au moins familier et l'ensemble de ce registre est susceptible, à des degrés divers, de voir son attention mobilisée par le Jardin. Stratégies d'approche et de communication devront en tenir compte. Cette catégorie mérite notre attention car le degré d'attention que chacun peut porter à une telle production culturelle n'est pas nécessairement fonction du degré de proximité : par exemple, des touristes francophones, québécois ou étrangers, et donc très éloignés, pourraient se sentir plus directement concernés par le projet du jardin que des voisins plus immédiats, peu au fait des productions culturelles du Manitoba français.

- Selon la fréquentation de lieux culturels semblables dans la région

Un public qui peut s'avérer un public naturel pour le Jardin est celui qui fréquente déjà les galeries, les musées, les manifestations d'art public, les sites patrimoniaux et les institutions culturelles en général. Le jardin doit pouvoir s'inscrire dans ces circuits et se faire connaître de ces consommateurs d'événements culturels qui sont déjà engagés dans une démarche d'exploration de la culture visuelle sous toutes ses formes et qui ne demandent pas mieux que d'être informés de ce que la région offre à voir de nouveau de ce point de vue. Ce public peut être situé à proximité, mais il y a encore de plus fortes chances qu'il se trouve chez les touristes d'agrément ou d'affaires qui visiteront la région.

- Selon l'usage des médias et du virtuel

En cette ère du virtuel, le Jardin doit prendre en considération que son public ne sera pas uniquement constitué des visiteurs qui en fouleront le sol. Plusieurs personnes peuvent entendre parler du Jardin, voire même s'en faire une opinion, simplement parce que les médias ou l'Internet leur en auront fait faire l'expérience, même si ce n'est que par personne interposée. De plus en plus aussi, les visites sur l'Internet suivent ou complètent les visites en chair et en os et le public internaute peut donc redoubler parfois le public réel. Le Jardin peut tenir compte de ces nouvelles méthodes d'appropriation des attraits touristiques et les traduire à son avantage.

- Le public scolaire

Le Jardin doit enfin ne pas perdre de vue un public de toute première importance et qui peut agir comme un haut-parleur dans la

communauté : le public scolaire. Un jardin de sculptures est une addition suffisamment significative à la vie culturelle de la communauté pour pouvoir s'accompagner de la mise au point d'outils didactiques et de nouvelles occasions d'apprentissage qui seraient mis à la disposition de la communauté, proche ou un peu plus lointaine. Le fait que le Jardin soit disponible en tout temps et gratuit le rend encore plus attrayant pour cette clientèle aux horaires parfois contraignants. Un autre potentiel est donc présent et mérite l'attention.

- **5. Les thématiques mises à l'honneur dans le Jardin**

- *La vitalité de la création artistique générée par les artistes visuels invités à participer*

L'art moderne et l'art contemporain, et à plus forte raison l'art actuel, se sont toujours, et de plus en plus, faits les champions d'une expression libre de toute entrave, placée au service des seuls besoins et contraintes qu'a bien voulu se donner l'artiste. Si une manifestation d'art public veut s'inscrire dans une histoire de l'art contemporain, elle doit accepter ces prémisses, qui ne libéreront cependant pas l'artiste de l'obligation d'inscrire son intervention dans l'espace-temps bien réel qui lui est confié. Ce sont ces raisons qui font qu'aucune thématique précise, qu'elle soit fixée par le promoteur ou le commanditaire, ne sera mise de l'avant dans ce projet de jardin de sculptures. Il est à prévoir qu'une telle approche va permettre d'attirer l'attention d'artistes nourris par les nouvelles tendances et, de ce fait même, faire en sorte que les œuvres du Jardin seront en plus grand synchronisme avec leur époque et refléteront les recherches et les façons de faire les plus actuelles dans le domaine de l'art contemporain.

- **L'inscription dans «l'âme de la communauté, sous toutes ses formes»**

Par ailleurs, même si aucune thématique n'est imposée ni même suggérée, les œuvres devront entretenir un lien unique avec ce lieu, sa localisation, sa morphologie et ses usages, de même qu'avec son emplacement au cœur de

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

la communauté de Saint-Boniface. Il reviendra aux artistes de définir -- d'une manière qui soit originale et qui ait sa pertinence pour un public local averti -- la façon dont leur œuvre s'inscrira dans le contexte culturel et symbolique particulier dans lequel elle sera lue. Une mise en garde est d'ailleurs servie à l'égard des artistes qui feraient une lecture trop étroite des préoccupations de la communauté ou qui voudraient fixer la communauté dans une image trop passéiste ou folklorique. Également, cette inscription dans le symbolique devra aussi se situer dans le prolongement des thématiques déjà abordées par l'artiste et être compatible avec son travail antérieur. Enfin Il est souhaité que les œuvres puissent évoquer l'esprit et les valeurs qui accompagnent la mise sur pied du projet de Jardin de sculptures ainsi que le mouvement de convergence dont les œuvres seront l'objet de la part des publics, décrits ci-dessus, qui feront l'expérience du jardin.

• **6. Les types d'œuvres recherchées et leurs caractéristiques**

Les œuvres qui seront recherchées tout au long du projet du Jardin de sculptures seront choisies en fonction de certains traits et elles seront soumises à certains critères et processus, qui seront définis de manière plus spécifique dans chacun des concours ou des appels auxquels donnera lieu l'ensemble du projet. Une brève présentation en est offerte ici.

○ *Excellence artistique*

Le premier critère auquel répondra chaque œuvre est celui du mérite artistique. La conception et l'exécution des œuvres devront répondre aux critères de qualité les plus élevés. Au moment de la sélection de son dossier, l'artiste devra démontrer l'excellence artistique des projets déjà réalisés par lui et qui s'apparentent, par l'ampleur et la nature, à celui du Jardin. Il devra aussi démontrer sa capacité à laisser sa marque dans l'espace public par des œuvres novatrices et fortes tant sur le plan du contenu que de la forme.

○ *Réponse aux contraintes du lieu et du projet*

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

Un critère déterminant pour juger les œuvres soumises sera la qualité de l'insertion de la proposition de l'artiste dans le cadre qui lui a été imposé. Pour être retenue, une œuvre devra convaincre de la pertinence de l'approche avancée par l'artiste en réponse aux contraintes et aux enjeux posés par le site. La proposition devra démontrer une compréhension des symboliques dans lesquelles elle a voulu s'inscrire ainsi qu'une compréhension de l'espace, de l'échelle et des usages auxquels l'œuvre se destine. L'inscription dans le cadre comprend aussi une facilité pour l'artiste à maîtriser, avec les professionnels du design et de la construction qui seront ses collaborateurs, les aspects plus techniques de la réalisation. Les candidatures et les propositions devront aussi faire la preuve de l'aptitude de l'artiste à se conformer aux impératifs de pérennité de l'œuvre et à respecter également les échéanciers et les cadres budgétaires fixés

- *Espace d'implantation*

Il est prévu que les concours et les appels concernent des œuvres pour lesquels un emplacement est, la plupart du temps, relativement bien délimité. Ces espaces d'implantation sont résumés schématiquement, plus loin, dans le *Plan de localisation des œuvres*. Comme le Jardin se construit de manière additive, la conception des œuvres devra, au fur et à mesure, prendre en considération l'état actuel du Jardin, ainsi que, dans la mesure du possible, la planification des œuvres qu'il est prévu de rajouter par la suite.

- *Gabarit (grande, moyenne et petite taille) et fonction (signalétique ou intimiste)*

Trois gabarits différents ont été déterminés pour les œuvres : grandes, moyennes et petites. Pour constater comment et où ces gabarits se répartissent, on consultera plus loin le tableau *Planification séquentielle des phases de production du Jardin, 2009-2014*. Chacune des œuvres sera aussi décrite, au moment du concours ou de l'appel d'intérêt, selon la fonction qu'on veut lui faire jouer, par exemple, une œuvre signalétique, qui interpelle le visiteur de loin et qui lui donne un point de repère ou alors une œuvre plus intimiste, faite pour être regardée de plus près. Les œuvres du Jardin se répartissent à peu près également dans les deux catégories, ce qui fait en sorte que le jardin apportera à la fois un élément de spectaculaire, qui peut être vu à distance (en toute occasion, même le soir)

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

et, en même temps, des éléments qui ne pourront être découverts qu'au détour d'un petit sentier, en s'en approchant, et qui seront à une échelle plus intimiste. L'harmonie créée par ce mélange d'œuvres de grande mais aussi de petite taille confère au jardin un de ses caractères les plus uniques.

- *Accessibilité sur 1, 2, 3 ou 4 des côtés*

Le positionnement des œuvres dans le Jardin, compte tenu des aires de circulation et de repos qui ont déjà été tracées, va faire en sorte que certaines œuvres seront vues principalement en frontalité alors qu'on pourra faire le tour d'autres sur deux, trois ou même quatre côtés. Ces détails seront fournis lors de chaque concours ou appel et la conception de l'œuvre devra en tenir compte, de même qu'elle devra tenir compte des marges de recul dont chaque œuvre bénéficiera, et dont certaines seront considérables alors que d'autres seront plus réduites.

- *Support privilégié et matériaux*

Les œuvres qui composeront le Jardin se classent toutes dans la catégorie de la « sculpture » mais excèdent largement le sens traditionnel que pouvait avoir ce terme pour inclure toute production en trois dimensions qui s'adresse aux sens et à l'imaginaire du visiteur. Il est noté aussi que deux œuvres qui prendront la forme de bannières au vent sont prévues pour surmonter les deux mâts qui se trouvent devant l'ancien hôtel de ville. Dans la grande majorité des cas, aucun choix de matériaux n'est prescrit et aucun choix de matériau n'est, par ailleurs, exclu d'office. L'ensemble des éléments qui entreront dans la composition de l'œuvre (matériaux, système mécanique, électrique, électronique – si un concours venait à inclure cette possibilité – ou tout autre système quel qu'il soit) devra toutefois tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art ainsi que des budgets de maintenance, dont les proportions sont déjà fixées. La démonstration de cette pérennité incombera à l'artiste.

- *Sculpture permanente ou temporaire*

La plupart des œuvres prévues sont à caractère permanent et deviendront, dès leur installation dans le Jardin, propriété de celui-ci (à moins de cas spéciaux où la propriété sera remise à une tierce partie ou partagée). Certains espaces seront néanmoins aussi réservés à des œuvres temporaires, dont certaines pourraient aussi être éphémères. Quel que soit leur statut (permanent ou temporaire), il est prévu que toutes les œuvres obéissent aux conditions du *in situ*.

- *Localisation infra- ou hors Jardin*

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

Il est prévu que les œuvres soient toutes localisées à l'intérieur des limites physiques du jardin, décrites ici, mais il n'a pas été totalement écarté que d'autres œuvres puissent éventuellement venir enrichir le projet, en écho ou en complément à celui-ci, dans un espace autre.

- *Provenance de l'œuvre (concours ou invitation)*

Deux types de processus seront mis en place pour identifier les artistes et les œuvres qui viendront enrichir le jardin. Le processus auquel on aura le plus généralement recours sera le concours, lancé soit sur invitation, soit à tous les artistes de la provenance retenue pour ce concours. Les concours se dérouleront soit en une seule étape ou, plus généralement, en deux étapes alors que des finalistes retenus lors d'une première étape soumettront les propositions concrètes qu'ils avancent.

- *Provenance de l'artiste : régionale, provinciale, nationale ou internationale*

Chaque concours et chaque invitation définira si il ou elle est ouvert(e) à l'échelle régionale, provinciale, nationale ou même internationale. Il est entendu que la catégorie la plus étendue (« internationale » par exemple) inclut les catégories moins étendues de sorte qu'un artiste manitobain pourrait par exemple présenter sa candidature dans un concours dit national. Il est entendu que seuls les artistes professionnels, et reconnus comme tels par leurs pairs, seront admissibles.

- *Coûts de production et coûts d'entretien*

L'œuvre ne devra pas, également, entraîner des dépenses d'entretien (des coûts d'entretien sont considérés comme prohibitifs). Le traitement, la finition et l'assemblage devront aussi présenter une résistance au vandalisme et aux intempéries dans des conditions normales d'exposition dans un espace urbain public.

- *Sommes allouées pour chaque concours*

Le Tableau *Planification séquentielle des phases de production du Jardin, 2009-2014* précise le montant qui sera réservé pour la conception et la réalisation de chaque œuvre. Le second montant est prévu pour la maintenance de l'œuvre (pour une période de 15 ans) Le premier montant couvre les frais encourus pour le design, la fabrication, les coûts des matériaux et services, les honoraires professionnels, le transport, l'installation, les assurances, les droits d'auteur, les déplacements et les taxes. Les frais liés à l'éclairage de l'œuvre sont à la charge de la Maison des artistes (éclairage déjà installé). Les artistes retenus comme finalistes au terme de la première ronde de sélection seront rémunérés

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

pour la production de dessins de simulation et d'une maquette (parfois la maquette ne sera pas exigée). Une visite des lieux peut aussi être incluse dans le processus, aux frais de la Maison des artistes. Les artistes sont également remboursés pour les frais de transport des maquettes et les frais de déplacement nécessités par la rencontre, le cas échéant, avec le jury de sélection en seconde étape.

○ *Sources de financement et partenariats*

Divers appuis financiers ont déjà été sollicités et le soutien des organismes suivants a déjà été confirmé : le Conseil des arts de Winnipeg, M. Arthur Mauro, la Mauro Family Foundation, la province du Manitoba et la Winnipeg Foundation. D'autres contributions font aussi l'objet de sollicitations et seront annoncées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

○ *Lancement des projets et durée des réalisations*

On estime à environ 18 mois la période qui peut s'écouler entre le lancement d'un concours et l'inauguration de l'œuvre. Cette période peut cependant varier considérablement. On consultera à cet effet l'Annexe II : *Échéancier-type de sélection et de production d'une œuvre*. L'ensemble du projet, tel que résumé dans le tableau *Planification séquentielle des phases de production du Jardin, 2009-2014*, prévoit quatre phases s'échelonnant de 2009 à 2014, phases à l'intérieur desquelles pourraient s'insérer quelques phases plus flexibles qui pourraient être mises en route dès que leur financement aura été assuré. S'inséreraient aussi dans cette planification les projets de nature temporaire dont il a été question et qui ne supposent pas de frais d'acquisition d'œuvres.

○ *Estimation du nombre total d'œuvres envisagées*

Le nombre d'œuvres permanentes prévu se situe entre 15 et 18. De ce nombre, 5 seraient dans la catégorie des « grandes », 5 seraient dans la catégorie « moyennes » et de 5 à 8 seraient dans la catégorie « petites œuvres ». Un ou deux projets éphémères, ou davantage, pourraient prendre place quant à eux de manière annuelle dans les espaces prévus à cette fin.

• **7. Tableau A : Planification séquentielle des phases de production du Jardin, 2009-2014** PAGE SUIVANTE

Jardin de sculptures de Saint-Boniface
Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

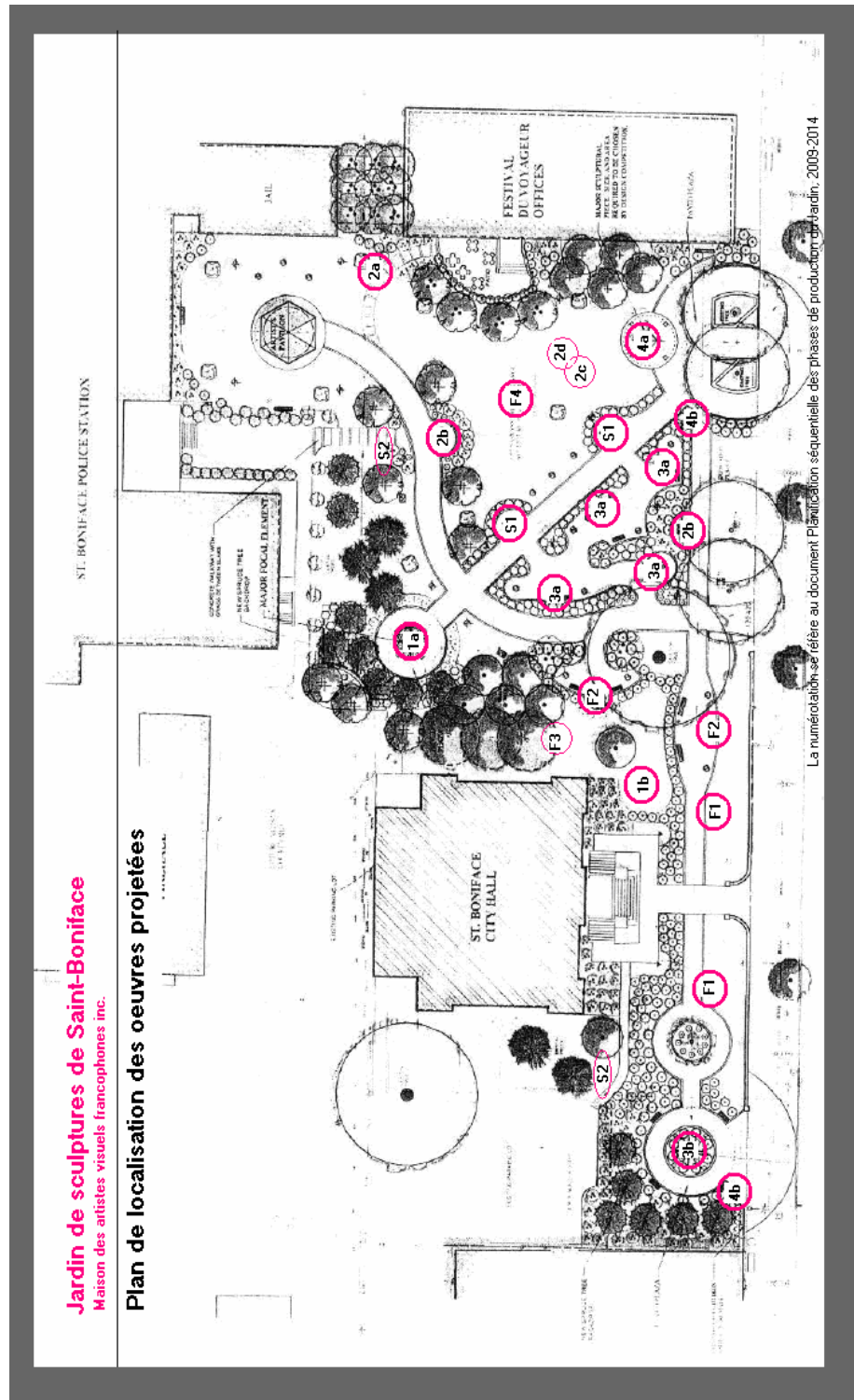
- Commentaires sur le Tableau A

Il faut noter que ce tableau contient l'ensemble des œuvres dont la réalisation a été évoquée, qu'elles soient permanentes ou temporaires. Il y a donc un nombre d'œuvres probablement plus élevé que celui qui pourra être réalisé. Cependant, toutes les propositions sont ici. Des points d'interrogation indiquent une information à être validée.

- **8. Plan de localisation des œuvres** PAGE SUIVANTE

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014



Jardin de sculptures de Saint-Boniface
Maison des artistes visuels francophones inc.

Plan de localisation des oeuvres projetées

Jardin de sculptures de Saint-Boniface
Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

- Commentaires sur le plan

Ce plan se lit en complément du précédent tableau intitulé *Planification séquentielle des phases de production du Jardin, 2009-2014*. Le tableau indique la localisation des œuvres et ne présume pas de la forme qu'elles auront ni de leur superficie. Les œuvres temporaires non encore localisées exactement sont dans un cercle rose plus mince (c'est le cas de 2c, 2d, F3 et S2).

- **9. Tableau B. Résumé des coûts : Mise en place du Jardin PAGE SUIVANTE**

- Commentaires sur le tableau B

Ce tableau est proposé en guise d'estimé très préliminaire des coûts de l'ensemble de la mise en place du Jardin de sculptures. Plusieurs coûts devront être validés en cours de route et en particulier ceux qui concernent la gestion du concours. Les frais de concours étant relativement élevés, il est visé de tenir un seul grand jury par année, qui regarderait toutes les propositions reçues suite à deux concours lancés en même temps. Pour le budget plus détaillé des concours, on peut consulter à ce sujet le document en annexe *Budget-type d'un concours majeur*.

- **10. Compléments du plan d'orientation artistique**

- *Critères détaillés de sélection des pièces*

Les candidatures et les propositions subséquentes seront examinées en fonction des critères suivants (les critères suivis d'un astérisque sont spécifiques à la seconde étape de sélection, lorsque le concours se fait en deux étapes) :

- L'excellence artistique des projets en art public déjà réalisés et cités par l'artiste en appui à sa candidature
- La capacité de l'artiste à laisser sa marque dans l'espace public par des œuvres novatrices et fortes tant sur le plan du contenu que de la forme
- La pertinence de l'approche avancée par l'artiste en réponse aux contraintes et aux enjeux posés par le site et la compréhension de l'espace, de l'échelle et des usages, de même que sa compréhension de la symbolique dans laquelle l'œuvre veut s'inscrire *
- Le respect des diverses conditions du concours
- La faisabilité du concept proposé par l'artiste *
- Les expériences antérieures de collaboration de l'artiste avec des architectes, des équipes de projet et des pouvoirs publics
- La qualité d'exécution des projets antérieurs et l'aptitude démontrée par l'artiste à se conformer aux échéanciers et aux cadres budgétaires fixés
- La disponibilité pour amorcer le travail de conception et de réalisation dans les délais exigés par le concours et à procéder à l'installation finale dans les délais aussi fixés par le concours

- *Conditions d'admissibilité détaillées des artistes aux concours*

Les appels seront ouverts à tous les artistes professionnels qualifiés, manitobains, canadiens ou étrangers (sera spécifié à chaque fois selon le concours), ayant une expérience de conception et d'élaboration de projets en art

Jardin de sculptures de Saint-Boniface Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

public dans un contexte urbain. On entend par artiste professionnel tout artiste qui, autodidacte ou ayant reçu une formation spécialisée reliée à sa pratique, possède un historique d'expositions en tant qu'artiste, est reconnu en tant que tel par ses pairs ainsi que par les professionnels du milieu. Aucune personne ayant un lien d'emploi avec la Maison des artistes visuels francophones Inc. ou avec les Amis des arts visuels francophones Inc. ou encore avec le commanditaire du projet n'est admissible à l'appel.

o *Composition des jurys*

Les jurys seront composés de trois à cinq personnes provenant des milieux suivants :

- Deux spécialiste(s) en art contemporain ou en art public : commissaire, historien de l'art, directeur de galerie ou de musée, artiste émérite
- La direction artistique de la Maison des artistes (avec droit de vote)
- Une experte-conseil en art public professionnel (sans droit de vote)
- La direction générale de la Maison des artistes (sans droit de vote)

À moins de circonstances exceptionnelles, le jury qui fera la sélection des candidatures et celui qui désignera le projet gagnant sera composé des mêmes personnes. En première étape, il est prévu de retenir trois candidatures parmi celles qui auront été proposées. La Maison se réserve le droit de ne retenir aucune candidature parmi celles qui lui sont soumises.

o *Outils de médiation destinés aux publics cibles (signalisation sur place – plaques - dépliant, rencontres, site web, etc.)*

L'ensemble des éléments qui viendront informer le public sur la nature et le contexte des œuvres qui leur sont proposées fera l'objet d'une approche globale qui déterminera les caractéristiques recherchées pour l'ensemble de ces documents. Y sera précisé entre autres le niveau de langage privilégié, les normes linguistiques, grammaticales, discursives et typographiques. Parmi ces documents, la panoplie la plus large est visée soit : la signalisation sur place (par des plaques), des dépliants (support papier), des rencontres avec les artistes, des ateliers pour des clientèles scolaires et autres, des ajouts au site web de la Maison et du Jardin, etc. Ce plan de signalisation devra aussi être élaboré parallèlement à un plan de communication pour l'ensemble du projet.

Plan d'orientation artistique 2009-2014

- Bases d'une politique de programmation des événements se déroulant au Jardin

Ultérieurement, une politique de programmation des événements devra être élaborée afin d'éviter que l'utilisation du Jardin se prête à des activités qui viendraient en conflit avec les orientations que le Jardin s'est données ici. Ainsi, si un spectacle se déroule au Pavillon, les artistes devraient être avisés que les œuvres ne peuvent servir de support à des éclairages supplémentaires.

- Bases d'une politique d'accès et d'utilisation du Jardin

De la même façon, dans le prolongement du paragraphe précédent, il devra être formulé clairement à l'intention de tout citoyen ou groupe qui voudrait avoir accès au lieu public qu'est le jardin que certaines restrictions s'appliquent en raison de la présence d'œuvres d'art. Il est recommandé de concevoir un formulaire à l'intention des personnes voulant réserver le lieu à des fins semi privées afin de ne pas se trouver en face d'activités qui viendraient à l'encontre de la promotion des œuvres et des artistes qui est au cœur de la mission du Jardin.

- **11. Annexes : outils**

- Annexe I. *Éléments d'un avis de concours-type*

Objet de l'appel
Cadre du projet
Budget du projet
Artistes interpellés
Collaborateurs
Date de tombée de l'appel d'intérêt
Le commanditaire

- Annexe II. *Échéancier-type de sélection et production d'une œuvre*

Première étape : Sélection des artistes finalistes

Appel d'intérêt auprès des artistes	Mois 1 au mois 3
Jury de sélection des artistes finalistes	Mois 3
Décision transmise aux participants et aux finalistes	Mois 3

Deuxième étape : Sélection du projet gagnant

Jardin de sculptures de Saint-Boniface
Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

Rencontre d'information avec finalistes	Mois 4 ou mois 5
Production de maquettes par les finalistes	Mois 5 au mois 7
Jury de sélection du projet	Mois 8
Décision transmise aux finalistes et au gagnant	Mois 8
Troisième étape : Production de l'œuvre	
Exécution de l'œuvre par l'artiste	Mois 8 au 16
Livraison de l'œuvre et installation	Mois 17
Inauguration œuvre	Mois 18

Échéancier-type - Sélection et production d'une œuvre - Jardin de sculptures

Mois	Étape	Note	Visibilité commanditaire
0	Confirmation du partenariat		
	Finalisation annonce du concours		
1	Approbation du Concours		
	Lancement du concours		Conférence de presse
2	Concours	Durée min. de 7 sem.	Logo du commanditaire sur site Internet du concours (7 sem.)
	Analyse des dossiers		
3	Jury de sélection des artistes		
	Avis aux participants et aux finalistes		
	Rencontre d'information avec finalistes	Comprendra visite des lieux	
4	Contrat maquette avec finalistes		
	Production des maquettes par les finalistes	Durée min. de 9 sem.	
5			
6			
7	Jury de sélection du projet		
	Réponses données aux finalistes		
	Signature du contrat par l'artiste		Conférence de presse
8	Exécution de l'œuvre par l'artiste	Durée min. de 10 mois	

Jardin de sculptures de Saint-Boniface
Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17			Livraison de l'œuvre et installation	
18			Inauguration œuvre	Vernissage

○ Annexe III. *Échéancier-type d'une phase de développement*

On notera simplement ici que les quatre phases qui sont esquissées dans le *Tableau : Planification séquentielle des phases de production du Jardin, 2009-2014* regroupent parfois 2 concours, lancés en même temps. L'objectif est de réduire les coûts de convocation et de déplacement des jurys et d'alléger la logistique de même que les coûts de coordination et de publicité.

○ Annexe IV. *Budget-type d'un concours*

Disponible à la Maison des artistes

Jardin de sculptures de Saint-Boniface

Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

○ *Annexe V. Contenu-type d'un dossier de candidature*

À titre indicatif, voici les éléments qui devront être réunis par les artistes lors des concours qui se déroulent en deux étapes:

Lettre d'intérêt

Dans une lettre, d'au plus deux pages, le candidat devra donner les raisons pour lesquelles il a posé sa candidature, préciser les éléments du projet qui ont retenu son attention et, plus particulièrement, ceux pour lesquels sa production antérieure le qualifierait et, enfin, indiquer la direction générale que prendrait sa proposition si sa candidature était retenue. La lettre doit aussi préciser que le candidat a pris connaissance des conditions de l'appel d'intérêt et qu'il les accepte.

Images d'œuvres antérieures

Un maximum de 15 images numériques transmises, sur CD-ROM, DVD ou électroniquement, dans les formats suivants :

- Format de fichier — compatible avec PC uniquement et en format .jpg seulement
- Taille des images — hauteur d'au plus 768 pixels
- Taille des fichiers — au plus 5 Mo chacun
- Noms des fichiers — Les fichiers doivent être identifiés par un numéro indiquant l'ordre de visionnement, suivi du nom de famille de l'artiste et de l'année de production selon l'exemple suivant : **01**nomdefamilleannée.jpg. Les neuf premières images doivent être numérotées en les faisant précéder d'un zéro afin de s'assurer que l'ordre de visionnement soit conforme à la liste soumise

Liste des images

Les images d'œuvres antérieures devront être accompagnées d'une liste de ces images, présentées dans l'ordre dans lequel elles seront passées en revue. Les informations suivantes devront y figurer : titre, date, matériaux, dimensions, emplacement, identification du client et budget. Le rôle de l'artiste devra être précisé dans le cas où d'autres auteurs auraient participé à la réalisation. Une courte notice descriptive (d'au plus 75 mots) peut aussi être jointe à chaque œuvre si le candidat le juge bon.

Curriculum vitae

Trois pages au maximum.

Dossier de presse

Trois pages au maximum. Articles récents, publiés il y a au plus dix ans.

Les documents transmis en sus de ceux énumérés ci-dessus ne seront pas pris en compte.

Les demandes incomplètes seront retirées du concours.

Si un candidat choisit de transmettre une copie papier plutôt qu'électronique de ses documents textuels (1, 3, 4 et 5 ci-dessus), ceux-ci doivent être imprimés sur du papier 8 ½ x 11 pouces (21,6 x 27,9 cm) et reproduits en x exemplaires, agrafés.

Les documents exigés à la prochaine étape seront : la description de la pièce proposée et de la démarche conceptuelle; un dessin montrant l'implantation au sol; un dessin détaillé, une maquette, une liste des consultants et un budget détaillé. À cette étape également, un dossier jugé incomplet ou non-conforme sera retiré du concours.

Les réponses aux questions d'un ou de finalistes seront toutes transmises par courriel, au fur et à mesure de leur élaboration, à l'ensemble des finalistes.

Langue : Les documents préparés pour le dossier de candidature doivent l'être en français

Mode de transmission : L'ensemble du dossier de candidature peut être soumis par la poste ou électroniquement. DATE DE TOMBÉE : Les documents requis doivent être reçus

Jardin de sculptures de Saint-Boniface
Maison des artistes visuels francophones

Plan d'orientation artistique 2009-2014

au plus tard à XX h le XX MOIS 2009 à l'une ou l'autre des adresses données ci-dessous
..... Tout dossier reçu après cette heure ne sera pas considéré. .